

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 24 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre octobre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Date de la convocation : le 16 octobre 2020

Etaient présents : M. Dominique BEC, Mme Geneviève CARRIE, M. Yves CASTREC, Mme Magali CATALOGNA, Mme Marie-Angèle GISTAIN, Mme Béatrice HAUCHARD, M. Luc LENE, M. Frédéric LEON, M. Pascal LIPPS, M. Stéphane MALARET, Mme Karine MAUBERT-SBILE, M. Cyril REBEL

Absentes excusées : Geneviève CANO-DUMONT - Mélanie HAGUENIN - Evelyne GUERIN (pouvoir à Dominique BEC)

Secrétaire de séance : Karine MAUBERT-SBILE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 13

OBJET : admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Délibération n°2020-40

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par la Trésorerie,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le Conseil Municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Exercices 2011 à 2016

N° Titre	Montant en Euros	Objet
T-190 (2014)	0,40	Restauration/Garderie
T-64 (2011)	1,05	Restauration/Garderie
T-111 (2011)	1,05	Restauration/Garderie
T-10 (2011)	2,00	Restauration/Garderie
T-43 (2011)	4,20	Restauration/Garderie
T-72 (2011)	5,25	Restauration/Garderie
T -12 (2015)	6,00	Restauration/Garderie
T-11 (2016)	7,20	Restauration/Garderie
T-232 (2011)	17,60	Restauration/Garderie
Total	44,75 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 44,75 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 905100832 dressée par la Trésorerie

DEMANDE à ce que les sommes nécessaires soient prévues au chapitre 65 - Article 6541.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

A Vérac, le 29 octobre 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Dominique BEC

